

ACTUALITES/ RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'Administration Séance n° 99 du 29 juin 2022

Note : Ce relevé de délibérations est diffusé sous la responsabilité de la directrice pour informer rapidement l'établissement des votes du Conseil d'administration. Ce relevé n'a pas vocation à remplacer le compte rendu du conseil d'administration qui sera diffusé après validation par les membres lors de la prochaine séance. Les comptes rendus du CA sont disponibles sur l'intranet de l'établissement.

Présents ou représentés :

Collège des Enseignants chercheurs : MM. GOTLIEB, HIRSCHBERGER, LAIZE, SOULAS, YUSTA GARCIA
Collège des Administratifs : Mme NAUD ; MM. AGOSTON, SOW
Collège des Etudiants : MM. RANCIEN, BRIGGS-STURLESE
Membres de droit : Mme GAUDIN représentant le CROA
Mme HERNANDEZ représentant le président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Collège des Personnalités extérieures : Mmes LARUE-CHARLUS, REVEDIN, RUI; MM. DETRAZ, LACONIN, PRIEUR

Ont assisté avec voix consultative :

La directrice : Mme ZVENIGORODSKY
La directrice-adjointe : Mme CHIMITS
La secrétaire générale : Mme GASSIOT-CASALAS
Le président du CPS : M. BOURIETTE
Le représentant le Rectorat Nouvelle-Aquitaine: Mme JARDINE

Excusés :

Collège des Administratifs : M. COUDRAY
Membres de droit : M. PAPADATO représentant le président de Bordeaux Métropole
Le représentant de la DRAC Nouvelle Aquitaine : Mme DESCAZEUX
Le représentant de la DRFIP Nouvelle-Aquitaine : M. ILIC-COPIN
L'agent comptable de l'ENSAP Bordeaux : M. BENJELLOUN-TOUIMI

Absents :

Collège des Enseignants chercheurs : MM. DAVASSE, LEIBAR
Collège des Etudiants : Mme ZGAINSKI, M. LOUNICI-BRISSAC
Le président de la CR : M. TAPIE

La séance s'est déroulée sous la présidence de M. Jean-Jacques SOULAS, enseignant-chercheur.

Avec 17 membres présents ou représentés, le quorum (12) est atteint.

Actualités

- Colloque IFoU
- Cérémonie de remise des diplômes (3 promotions 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022)
Remerciement à Claudine Gaudin, marraine de la promotion 2019-2020, et Emmanuel Prieur, parrain de la promotion 2020-2021, pour leur présence à cette cérémonie et à Christine Lecomte, présidente nationale de l'Ordre des Architectes, marraine de la promotion 2021-2022.
Remise de plus de 700 diplômes à cette cérémonie avec les reports de 2020 et 2021 pour cause de la pandémie.
Une magnifique organisation par les services, appréciée de tous.
- Schéma directeur de l'aménagement immobilier de l'ENSAP Bordeaux
En cours : rédaction d'une convention avec la Région et Bordeaux Métropole pour acter la mise en œuvre du CPER, pour un budget de plus de 8 millions d'euros.
Ainsi, avec le plan de relance, d'ici 2027, ce seront plus de 12 millions d'euros de travaux qui auront été réalisés dans l'école. Une autre tranche suivra de 7 millions d'euros (estimation à ce jour) finalisant un grand plan de remise à niveau du bâtiment en lien avec le projet d'établissement : modernisation des espaces pédagogiques, identification de zones/marqueurs à l'intérieur de l'école (accueil, lieux de réunions, les enseignements et la recherche) vraie lisibilité des activités, confort de travail et exploration de nouvelles modalités (Learning center, Matériauthèque, Halle d'expérimentation à échelle 1).
- Participation du réseau des 20 ENSA aux projets développés sur le parc de la Villette pour l'accueil des Jeux Olympiques à Paris en 2024
Accueil des fédérations sportives sur le parc de La Villette. Les 20 ENSA sont invitées à concevoir et réaliser 20 pavillons éphémères et innovants en relation avec les « Folies » réalisées par Bernard Tschumi. Soutien financier du ministère de la culture, appui scientifique et au réseau de la chaire EFF&T (Paris La Vilette) et technique des Grands Ateliers de l'Île d'Abeau.
- Atelier des Landes
Projet de recherche action et d'enseignement investi depuis plusieurs années par l'ENSAP hors les murs.
Le projet connaît un développement très prometteur en passant à une phase concrète avec la réutilisation d'une ancienne scierie pour développer des activités en lien avec la reprise économique du Bois des Landes. Le projet est porté par les collectivités territoriales et a été retenu par la Fondation de l'Université de Bordeaux pour un accompagnement en mécénat.
- Offre de formation paysage
Emmanuel Prieur, en tant que représentant de la Fédération Française du Paysage fait la lecture d'un courrier qu'il a reçu de M. Hermel-Wiart, vice-président en charge de l'enseignement et de la formation continue à la Fédération Française du Paysage, à destination des membres du CA, au sujet de l'offre de formation paysage.
Courrier de la FFP :
« La FFP apporte son soutien à l'École du Paysage de Bordeaux dans sa démarche de réforme du projet de formation. Il nous semble que ce projet répond aux attentes des jeunes professionnels qui doivent impérativement acquérir des compétences solides pour appréhender le monde professionnel d'aujourd'hui qui évolue en permanence. La principale compétence étant, à notre sens, de maîtriser une méthodologie de projet à divers échelles (de la place, du jardin, jusqu'au projet de grand territoire).
Nous souhaitons souligner que notre profession doit intégrer les nouveaux enjeux, lié notamment au phénomène du changement climatique, la perte de biodiversité, l'évolution du contexte économique et social, etc...
Notre expertise est liée à l'anticipation et la prise en compte de cette évolution dans nos projets. Elle s'acquière par une connaissance des sols, du cycle de l'eau, des végétaux et de l'évolution de leurs cortèges, mais également la prise en compte de nouveaux modes de gestions et de conception liés aux moyens et à la raréfaction des ressources.

La méthodologie de projet à plusieurs échelles nécessite d'être encadrée par des enseignants et/ou praticiens ayant une connaissance des enjeux de la commande, des jeux d'acteurs de la maîtrise d'ouvrage, les contextes sociétaux et des réalités physiologiques des lieux, mais aussi l'art de la composition. L'enseignement du projet étant multiple, il nous semble primordial que les jeunes professionnels puissent s'y confronter de façon permanente et transversale.

La formation en alternance est une opportunité de compléter l'enseignement pratique et théorique de l'école. Les professionnels que nous sommes, seront des partenaires solides et engagés aux côtés de ces étudiants et de la formation.

Lors des journées des écoles (à Blois le 1er et 2 Juin 2022), la FFP et l'ensemble des participants ont été consultés au sujet de la mise en place et de la coordination de la VAE au sein des établissements. Face au manque de moyens, il serait intéressant de mettre en place un parcours cohérent à destination des professionnels qui souhaiteraient s'engager dans cette voie. La FFP a mis en place depuis de nombreuses années des programmes de formations continues à destination des professionnels nous serions disposés à échanger avec vous pour alimenter les champs de compétences offerts par la VAE et aux sein des différents établissements. »

Soutien de la FFP dans cette phase de transformation, soutien possible de la profession au développement de l'apprentissage par alternance qui permettrait d'aider à la transition en attente des recrutements d'enseignants de projet.

Relevé des délibérations

Points soumis au vote du CA

- Procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 : adopté à l'unanimité.
- Procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 : adopté à l'unanimité.
- Délibération 2022-99-1 Budget Rectificatif 1 : adoptée à l'unanimité.
- Adoption du projet de nouvelle offre de formation

Le CA a voté à l'unanimité les documents suivants :

Le projet d'offre de formation architecture accompagné des 2 fiches diplômes, la contribution de la formation paysage –cadre préalable au futur programme- et pistes de travail architecture et paysage, les fiches formation UPEPT UPSMO et ACCAU.

Le CA a observé que l'ensemble de ces documents ne respectait pas le format attendu par l'HCERES (7/8 pages communes à l'offre complète et des fiches diplôme). Le CA a aussi considéré le caractère stratégique des recrutements à venir et entend accompagner la transition. Ainsi, plusieurs délibérations sont proposées, bien que le Président du CPS-FR ait déconseillé au CA de prendre les délibérations n° 2 et 3.

Délibération n°1 : adoptée à l'unanimité.

Considérant le format à respecter pour la présentation de l'offre, il est demandé à ce que les deux groupes de travail ayant produit les documents actuellement validés puissent, d'ici le 15 juillet prochain, construire le projet d'offre dans son format définitif à transmettre à l'HCERES, sur la base des orientations contenues dans les documents actuels.

Le document sera soumis au CA.

Délibération n°2 : adoptée à l'unanimité.

Considérant les besoins de la formation paysage, le CA demande à ce que les postes à pourvoir dans les années de transition vers le programme définitif soient fléchés majoritairement dans les domaines nécessitant un renforcement, à savoir : enseignements du projet de paysage et naturalistes.

Pour la rentrée 2022-23, (postes actuellement en discussion) ils répondront aux caractéristiques suivantes :

- 1 Format MCI (invités), les limitant strictement à 1 an et permettent de consolider l'équipe d'enseignants par les profils suivants.
- 2 Compétences suivantes :
 - a. Deux ½ (ou 1 ETP MCI) d'un paysagiste ayant un exercice principal en maîtrise d'œuvre de conception permettant de réaliser et soutenir les enseignements d'atelier de projet
 - b. Un ½ ETP pour un paysagiste écologue permettant de réaliser et soutenir les enseignements naturalistes
 - c. Un ½ ETP permettant de remplacer les décharges recherche (compétences à définir)

Délibération n°3 : adoptée à l'unanimité.

Tous les profils et les fiches de postes concernant la formation paysage seront soumis à délibération du CA, pendant toute la durée de la transition à conduire pour la réorientation de la formation, qu'ils soient des postes titulaires associés ou invités. Ce vote du CA aura lieu sur proposition du CPS FR et dans le respect des orientations précédentes ci-dessus indiquées.

- Délibération 2022-99-4 Adoption des tarifs 2022-23 : adoptée à l'unanimité

Reconduction des tarifs votés en 2021 sauf la suppression de la tarification d'adhésion aux associations étudiantes de l'école.

- Modification du règlement intérieur : vote différé par voie électronique suite au report du CT prévu initialement le 28 juin.

Adoption de modifications utiles pour l'organisation des prochaines élections de renouvellement des instances en fin d'année 2022.

Projet d'un règlement mis à jour pour le 1^{er} trimestre 2023.

Points d'informations

- Calendrier des instances pour l'année universitaire 2022-2023.

Prochain conseil d'administration le jeudi 6 octobre 2022.

La directrice de l'ENSAP Bordeaux,

Camille Zvenigorodsky